

Frédérique GOIGOUX

Expert-Comptable

Commissaire aux comptes

Expert inscrit près de la Cour d'Appel de Riom

Gérard FRANCOIS

Expert-Comptable

Commissaire aux comptes

Christophe DUPIT

Expert-Comptable

Commissaire aux comptes

Marc REGNOUX

Expert-Comptable

Commissaire aux comptes



**COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME
DE L'ALLIER**

Château de Bellevue

3^{ème} étage Entrée C/D

03402 YZEURE CEDEX

N° SIRET : 779.040.310.00046 APE : 7911.Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

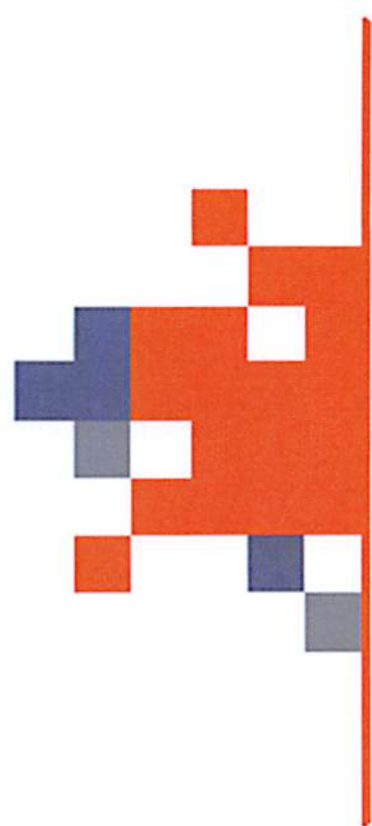
Exercice clos le 31 Décembre 2019



SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS
- II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS
- III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES
- IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS
- V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS



RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de L'assemblée générale de votre association en date du 18 mai 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Au cas particulier, les appréciations indiquées ci-dessus n'appellent pas de notre part de commentaire particulier, à l'exception des observations suivantes :

Les comptes présentés à l'Assemblée font apparaître un résultat comptable de - 249.230 €. Or les documents budgétaires sont, eux, présentés en comptabilité de trésorerie. Le rapprochement entre le résultat comptable et le résultat budgétaire peut être synthétisé comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat comptable	-249.230	-51.854
Investissements financés par la subvention	-23.325	-23.515
Provisions et amortiss. impactant le résultat	37.903	34.677
Quote-part subvention reprise au résultat	-	- 59
VNC des immobilisations cédées	2.974	6.464
Excédent budgétaire de l'exercice	-231.678	- 34.287

Dans l'annexe aux comptes annuels, il est fait mention d'un point important relatif à la permanence des méthodes :

Le doute concernant la continuité de l'exploitation né de l'avenant de la convention cadre signée avec le Département de l'Allier. En effet, cet avenant, signé fin 2019, devait entraîner le transfert de la compétence du CDT à une agence d'attractivité à créer, et l'avenant ne prévoyait la poursuite des missions que jusqu'au 30 juin 2020. Or un avenant N°2 signé en février 2020 maintient le financement du CDT pour toute l'année 2020.

C'est à ce titre que les comptes 2019 ont été établis dans changement de méthode, et dans un cadre de continuité de l'exploitation.

III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS

ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne, qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent de fraudes.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 février 2020.

V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce

qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne

sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

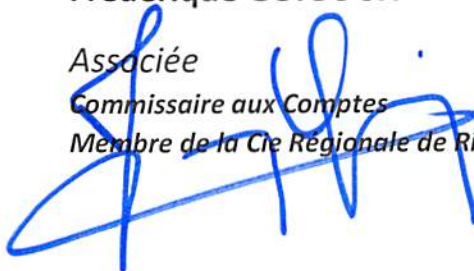
Fait à Moulins, le 5 avril 2020

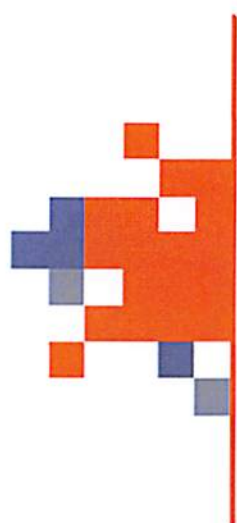
Frédérique GOIGOUX

Associée

Commissaire aux Comptes

Membre de la Cie Régionale de Riom





ANNEXES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	27 416	23 032	4 384	8 860	4 476-	50. 52-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	28 869	23 799	5 070	6 158	1 088-	17. 67-
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	628		628	628		
TOTAL I		168 159	123 733	44 425	41 265	3 161	7. 66
Comptes de liaison TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements	2 890		2 890	3 478	588-	16. 90-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	14 573	4 222	10 351	23 263	12 912-	55. 51-
	Autres créances	1 071		1 071	840	231	27. 50
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	366 455		366 455	617 933	251 477-	40. 70-
	Charges constatées d'avance (3)	28 461		28 461	16 868	11 592	68. 72
	TOTAL III	413 450	4 222	409 228	662 382	253 154-	38. 22-
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion act (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	581 609	127 955	453 653	703 647	249 994-	35. 53-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	83 767	83 767		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	294 366	346 219	51 854-	14. 98-
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	249 230-	51 854-	197 376-	380. 64-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III	146 633	130 143	16 490	12. 67
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 860	68 273	9 414-	13. 79-
	Dettes fiscales et sociales	115 497	121 779	6 282-	5. 16-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 761	5 320	1 558-	29. 30-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL IV	178 118	195 372	17 254-	8. 83-
	Ecarts de conversion passifs (V)				
Comptes de Régularisation	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	453 653	703 647	249 994-	35. 53-

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	36 091	22 344	13 748	61.53
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	36 091	22 344	13 748	61.53
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	735 000	1 050 000	315 000-	30.00-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	17 244	18 357	1 113-	6.06-
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	2 053	2 108	55-	2.62-
	790 388	1 092 808	302 420-	27.67-
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	588	577	11	1.88
Autres achats et charges externes	454 865	435 069	19 796	4.55
Impôts, taxes et versements assimilés	32 719	40 491	7 771-	19.19-
Salaires et traitements	443 589	482 174	38 585-	8.00-
Charges sociales	136 989	167 555	30 566-	18.24-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 191	16 261	929	5.71
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	4 222		4 222	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	16 490	18 416	1 926-	10.46-
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	294	94	200	214.25
TOTAL II	1 106 946	1 160 636	53 690-	4.63-
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	316 558-	67 828-	248 730-	366.71-
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	198	226	28-	12.33-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	198	226	28-	12.33-
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	940	892	48	5.33
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	940	892	48	5.33
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	742-	666-	75-	11.31-
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I+II+III+IV+V-VI)	317 300-	68 494-	248 805-	363.25-
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	78 720	11 841	66 879	564.79
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 000	11 259	3 259-	28.95-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	86 720	23 101	63 619	275.40
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 676		15 676	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 974	6 460	3 486-	53.96-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	18 650	6 460	12 190	188.70
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	68 070	16 641	51 429	309.06
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	877 306	1 116 135	238 829-	21.40-
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	1 126 536	1 167 988	41 453-	3.55-
SOLDE INTERMEDIAIRE	249 230-	51 854-	197 376-	380.64-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	249 230-	51 854-	197 376-	380.64-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Le doute de la continuité d'exploitation pourrait être avéré au regard de l'avenant de la convention cadre 2019/2020 n°1 signée fin 2019, et du projet de création de l'agence d'attractivité du Bourbonnais par le département de l'Allier. En effet ce projet est en vue de la restructuration des activités de promotion du territoire ce qui impact pleinement la mission du CDT. Cependant cette intégration ne devrait avoir lieu qu'en 2021. C'est à ce titre que les comptes de 2019 sont établis sans changement de méthode dans le cadre de la continuité d'exploitation, et le maintien de la provision des engagements de fin de carrière.

Informations générales complémentaires**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	53 918		2 367
Matériel de transport	37 315		18 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	69 372		2 158
TOTAL	106 688		20 958
Prêts, autres immobilisations financières	628		
TOTAL	628		
TOTAL GENERAL	161 233		23 325

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 453 653.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 790 388.16 Euros et dégagant un déficit de 249 229.64- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La convention cadre signée en date du 14/11/2018 entre le département de l'allier et le CDT définit l'accompagnement financier 2019 d'un montant de 1050 K€. En date du 16/12/2019, cette convention fait l'objet d'un avenant N°1 prévoit que le solde des 30% soit 315 K € est reporté au budget primitif de 2020. Dans ce même avenant il est également prévu une prorogation de 64 mois, soit jusqu'au 30/06/2020, et les versements 2020 correspondront aux réalisés mensuels 2019.

Le contentieux avec l' URSSAF sur les réclamations des cotisations sociales des années 2014 à 2016 a fait l'objet d'une décision favorable par la commission de recours amiable de l'Urssaf en date du 01/07/2019. Elle a été versé la somme de 78380 € le 23/07/2019 enregistrée au compte exceptionnel 671000. Les frais de cette procédure pour la somme de 15676 € sont comptabilisés au compte 671000.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			56 285	56 285
Matériel de transport		16 400	39 715	39 715
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			71 531	71 531
TOTAL		16 400	111 246	111 246
Prêts, autres immobilisations financières			628	628
TOTAL			628	628
TOTAL GENERAL		16 400	168 159	168 159

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	38 900	7 931		46 831
Matériel de transport	12 656	7 772	13 426	7 002
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	68 413	1 488		69 900
TOTAL	81 069	9 260	13 426	76 902
TOTAL GENERAL	119 969	17 191	13 426	123 733

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
	Dotations	Reprises		Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	7 931				
Matériel de transport	7 772				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 488				
TOTAL	9 260				
TOTAL GENERAL	17 191				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	130 143	16 490			146 633
TOTAL	130 143	16 490			146 633

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		4 222			4 222
TOTAL		4 222			4 222
TOTAL GENERAL	130 143	20 712			150 855
Dont dotations et reprises d'exploitation		20 712			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	628		628
Autres créances clients	14 573	14 573	
Débiteurs divers	1 071	1 071	
Charges constatées d'avance	28 461	28 461	
TOTAL	44 732	44 104	628

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	58 860	58 860		
Personnel et comptes rattachés	42 653	42 653		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 080	70 080		
Autres impôts taxes et assimilés	2 764	2 764		
Autres dettes	3 761	3 761		
TOTAL	178 118	178 118		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	3 154
Total	3 154

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 523
Dettes fiscales et sociales	59 643
Total	100 166

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	28 461
Total	28 461

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
convention cadre fonctionnement et activités département de l'allier	735 000
Total	735 000

Répartition par secteur géographique	Montant
allier	735 000
Total	735 000

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la dis- position de l'entreprise
Cadres	1	
Employés	16	
Total	17	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
l'engagement de fin de carrière est comptabilisé dans les comptes

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	31 080
50 à 54 ans	6 à 10 ans	42 315
40 à 49 ans	11 à 20 ans	47 477
30 à 39 ans	21 à 30 ans	21 892
moins de 30 ans	plus de 30 ans	3 870
Engagement total		146 634

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation : 1.03%
- taux d'actualisation : 2.0%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			146 634

Auvergne Audit
SIRET 494 403 354 00012 APE : 6920Z
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
Zone de l'Etoile